

Crédit Agricole des Savoie

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de *Crédit Agricole des Savoie*
en date du *29 janvier 2016* et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du *24 mars 2016*

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	29
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	30
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	34
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	36
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	37
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	37
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	37
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	38
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	39
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	39
NOTE 14 PROVISIONS.....	40
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	41
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	42
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	44
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	44
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	45
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	45
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	46
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	46
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	47
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	48
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	50

NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	51
NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	52
NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	52
NOTE 29 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	53
NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	54
NOTE 31 REVENUS DES TITRES.....	54
NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	54
NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	55
NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	55
NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	56
NOTE 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	56
NOTE 37 COUT DU RISQUE	58
NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	58
NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	59
NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	59
NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	59
NOTE 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	59
NOTE 43 AFFECTATION DES RESULTATS	60
NOTE 44 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	60
NOTE 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	61

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		497 652	417 754
Caisse, banques centrales		120 717	115 444
Effets publics et valeurs assimilées	5	337 459	268 342
Créances sur les établissements de crédit	3	39 476	33 968
Opérations internes au Crédit Agricole	3	2 523 989	3 477 883
Opérations avec la clientèle	4	14 490 320	14 319 305
Opérations sur titres		1 667 118	1 365 279
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	856 236	595 400
Actions et autres titres à revenu variable	5	810 882	769 878
Valeurs immobilisées		802 833	742 171
Participations et autres titres détenus à long terme	6,1	522 180	505 076
Parts dans les entreprises liées	6,1	164 933	131 049
Immobilisations incorporelles	7	32 731	32 734
Immobilisations corporelles	7	82 989	73 312
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		407 489	310 924
Autres actifs	8	320 084	194 469
Comptes de régularisation	8	87 405	116 454
TOTAL ACTIF		20 389 402	20 633 317

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		6 990	26 099
Banques centrales			0
Dettes envers les établissements de crédit	10	6 990	26 099
Opérations internes au Crédit Agricole	10	11 815 063	12 398 307
Comptes créditeurs de la clientèle	11	5 512 941	5 131 079
Dettes représentées par un titre	12	149 478	672 271
Comptes de régularisation et passifs divers		390 726	241 142
Autres passifs	13	179 857	72 595
Comptes de régularisation	13	210 869	168 547
Provisions et dettes subordonnées		504 140	294 724
Provisions	14,15,16	236 287	230 470
Dettes subordonnées	18	267 853	64 254
Fonds pour risques bancaires généraux	17	104 028	86 293
Capitaux propres hors FRBG	19	1 906 037	1 783 403
Capital souscrit		187 967	187 968
Primes d'émission		105 117	105 117
Réserves		1 477 725	1 356 894
Ecart de réévaluation			0
Provisions réglementées et subventions d'investissement			0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		135 228	133 424
TOTAL PASSIF		20 389 402	20 633 317

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 224 900	3 000 692
Engagements de financement	1 567 242	1 347 023
Engagements de garantie	1 657 032	1 652 728
Engagements sur titres	627	941
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS REÇUS	4 368 029	4 196 252
Engagements de financement	69 500	144
Engagements de garantie	4 297 902	4 195 167
Engagements sur titres	627	941

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	30	520 962	544 434
Intérêts et charges assimilées	30	-290 915	-287 392
Revenus des titres à revenu variable	31	22 373	19 789
Commissions (produits)	32	229 961	229 246
Commissions (charges)	32	-37 531	-34 694
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	13 540	6 487
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	44 132	20 509
Autres produits d'exploitation bancaire	35	3 937	3 242
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-1 543	-1 523
Produit net bancaire		504 916	500 100
Charges générales d'exploitation	36	-235 922	-231 893
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
		-11 979	-12 592
Résultat brut d'exploitation		257 015	255 614
Coût du risque	37	-13 628	12 549
Résultat d'exploitation		243 387	268 163
Résultat net sur actifs immobilisés	38	149	-943
Résultat courant avant impôt		243 537	267 220
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	40	-90 573	-80 081
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-17 735	-53 715
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		135 228	133 424

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Savoie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale des Savoie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement, émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par symétrie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale des Savoie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont

été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015

Décrochage du CHF

Compte tenu de son positionnement géographique, la Caisse régionale a une activité en devise CHF soutenue. La Banque Nationale Suisse ne soutenant plus le cours plancher de sa devise depuis la mi-janvier 2015, le CHF a fait preuve d'une grande volatilité au début de l'année 2015. Ainsi, le cours de l'EUR/CHF est passé de 1.2024 au 31/12/2014 à 1,0468 au 31/01/2015. Les conséquences de cet évènement font l'objet d'un suivi strict par la Caisse régionale.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3 217 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit Agricole des Savoie. Cela s'est traduit, dans les comptes de du Crédit Agricole des Savoie, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 4 078 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,5 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations seniors et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole des Savoie a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Remboursements anticipés et réaménagements

Le contexte de taux bas incite les clients à demander un réaménagement ou un remboursement anticipé de leurs crédits. Cela a multiplié par 3 les indemnités de remboursement anticipé perçues par le Crédit Agricole des Savoie, passant ainsi de 4,1 millions d'euros en décembre 2014 à 12,5 millions d'euros en décembre 2015.

Dans ce contexte, la Caisse régionale a procédé à des réaménagements successifs de son refinancement pour un montant de 653 millions d'euros de remboursements avec un paiement de soulte de 38,8 millions d'euros à CASA.

Cette soulte correspond principalement à des avances globales à hauteur de 406,2 millions d'euros générant 18,2 millions de soulte.

Autres événements significatifs

Le Crédit agricole des Savoie a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui n'a pas engendré d'impact significatif.

Le projet A3C, mis en place en février 2015 a permis de rapatrier les swaps de couverture des prêts structurés aux collectivités publiques, jusque-là gérés chez CACIB. Ce sont 125 contrats pour un nominal de 185 millions d'euros classés en micro couverture qui sont venus incrémenter les comptes de la Caisse régionale.

Le Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) a été doté de 17,7 millions d'euros en 2015.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2015

Néant.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole des Savoie est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les évolutions comptables et normatives ayant une date d'application en 2015 n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Crédit Agricole des Savoie.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent des créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur au bilan du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole des Savoie s'élève à 54 489 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 57 281 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 382 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole des Savoie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Depuis l'évolution des normes comptables groupe, il y a désormais convergence entre la notion de défaut Bâlois et la notion de CDL comptable.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole des Savoie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques-pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas doté de provision risques-pays.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole des Savoie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole des Savoie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole des Savoie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole des Savoie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole des Savoie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole des Savoie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le Crédit Agricole des Savoie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole des Savoie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	10 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole des Savoie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole des Savoie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) », elles correspondent en grande partie aux commissions sur la collecte à verser à Crédit Agricole S.A.

2.6 Provisions

Le Crédit Agricole des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole des Savoie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant du FRBG inscrit au 31 décembre 2015 figure en Note 17 soit 104 028 milliers d'euros.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole des Savoie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, sur une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole des Savoie à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la

rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole des Savoie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant débiteur global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole des Savoie s'établit à 223 717 milliers d'euros au 31/12/2015.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole des Savoie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord CA des Savoie pour les années 2014-2015-2016 du 3 Juin 2014.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole des Savoie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole des Savoie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole des Savoie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole des Savoie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour satisfaire à ces engagements, la Caisse régionale a souscrit à des assurances :

- auprès de Prédica pour couvrir les indemnités de fin de carrière qui seront à verser à ses collaborateurs à l'issue de leur vie professionnelle,
- auprès d'Adicam et de Fomugéi pour couvrir les charges futures de retraite et d'indemnités de fin de carrière des dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole des Savoie.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole des Savoie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole des Savoie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 784				3 784		3 784	93
à terme	0				0		0	1 101
Valeurs reçues en pension	0				0		0	0
Titres reçus en pension livrée	0				0		0	0
Prêts subordonnés	0	0	29 534	6 156	35 690	2	35 692	32 773
Total	3 784	0	29 534	6 156	39 474	2	39 476	33 968
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							39 476	33 968
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	726 097	0	0	0	726 097	3	726 100	1 556 402
Comptes et avances à terme	144 139	37 173	705 360	878 546	1 765 218	20 468	1 785 686	1 909 278
Titres reçus en pension livrée					0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	12 200	12 200	2	12 202	12 203
Total	870 236	37 173	705 360	890 746	2 503 515	20 473	2 523 989	3 477 883
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							2 523 989	3 477 883
TOTAL							2 563 465	3 511 851

Article 1124-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent globalement à 47 895 milliers d'euros dont :

- 6 156 milliers d'euros de prêt participatif à Crédit Logement ;
- 29 534 milliers d'euros de prêt subordonné à la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A. ;
- 12 200 milliers d'euros à Crédit Agricole S.A. ;
- 5 milliers d'euros de créances rattachées sur l'ensemble de ces prêts.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 50 506 milliers d'euros et concernent des établissements de crédits.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Opérations avec la clientèle							
Créances commerciales	26 177	4	0	0	26 181	0	25 421
Autres concours à la clientèle	561 872	1 156 285	4 409 495	8 388 732	14 516 384	49 499	14 400 996
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	109 711	0	0	0	109 711	882	115 407
VALEUR BRUTE AU BILAN	697 760	1 156 289	4 409 495	8 388 732	14 652 276	50 381	14 541 824
Dépréciations							-212 336
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0					14 490 320
							14 319 305

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 419 226 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1 637 852 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 648 119	175 578	60 634	91 501	54 650	9 399 419	173 426	61 206	96 108	53 296
Agriculteurs	412 637	8 473	3 094	4 149	2 433	415 516	10 940	2 628	4 983	1 772
Autres professionnels	1 876 520	85 114	39 778	60 541	39 281	1 912 439	90 438	43 178	64 641	41 348
Sociétés financières	164 886	3 196	381	1 644	377	154 684	10 938	510	4 748	510
Entreprises	1 761 071	82 984	32 736	53 247	31 613	1 711 996	79 019	28 063	50 856	27 472
Collectivités publiques	745 035	0	0	0	0	853 193	0	0	0	0
Autres agents économiques	94 389	1 545	297	1 254	249	94 576	1 429	317	1 183	249
TOTAL	14 702 657	356 890	136 920	212 336	128 603	14 541 823	366 190	135 902	222 519	124 647

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille						
	31/12/2015					31/12/2014
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investiss ement	TOTAL	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	0	20 176	0	313 480	333 656	265 382
dont surcote restant à amortir	0	0		0	0	0
dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	446	0	3 357	3 803	2 960
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	20 622	0	316 837	337 459	268 342
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	0
Autres émetteurs	0	84 469	0	764 971	849 440	588 294
dont surcote restant à amortir	0	0		0	0	0
dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	502	0	6 381	6 883	7 277
Dépréciations	0	-86	0	0	-86	-171
VALEUR NETTE AU BILAN	0	84 885	0	771 352	856 237	595 400
Actions et autres titres à revenu variable (2)	0	811 818	0	0	811 818	770 678
Créances rattachées	0	109	0	0	109	111
Dépréciations	0	-1 045	0	0	-1 045	-911
VALEUR NETTE AU BILAN	0	810 882	0	0	810 882	769 878
TOTAL	0	916 389	0	1 088 189	2 004 578	1 633 620
Valeurs estimatives	0	1 006 742	0	1 120 375	2 127 117	1 787 641

(1) dont 50 506 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 13 296 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont : 789 187 milliers d'euros de titres négociables sur un marché actif (OPCVM) et 22 630 milliers d'euros de titres négociables autres (FCPR et SCPI).

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 264 900 milliers d'euros dans le cadre de la participation à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Transferts de titres en cours d'exercice :

Néant

Des titres d'investissement :

Le montant des remboursements, à l'initiative de l'émetteur, s'est élevé à 13 286 milliers d'euros. Il n'y a pas eu de plus ou moins-values dégagées à cette occasion.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 91 411 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 116 230 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 42 388 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 48 223 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	215 677	183 259
Etablissements de crédit	105 952	152 686
Sociétés financières	1 215 375	910 477
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	124 254	112 551
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 661 258	1 358 973
Créances rattachées	6 992	7 388
Dépréciations	-1 131	-1 082
VALEUR NETTE AU BILAN	1 667 118	1 365 279

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable :	849 440	333 656	811 817	1 994 913	588 294	265 383	770 678	1 624 355
dont titres cotés	547 668	333 656	987	882 311	507 977	265 383	987	774 347
dont titres non cotés (1)	301 772	0	810 830	1 112 602	80 318	0	769 691	850 009
Créances rattachées	6 883	3 802	109	10 794	7 277	2 959	111	10 347
Dépréciations	-86	0	-1 045	-1 131	-171	0	-911	-1 082
VALEUR NETTE AU BILAN	856 236	337 458	810 882	2 004 576	595 400	268 342	769 878	1 633 620

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 802 311 milliers d'euros. Il n'y a pas d'OPCVM de capitalisation ni d'OPCVM étranger.

Le Crédit Agricole des Savoie détient un OPCVM sous contrôle exclusif : Adret Gestion qui figure à l'actif du bilan pour 186 411 milliers d'euros. Sa valeur liquidative au 31 décembre 2015 s'élève à 254 032 milliers d'euros.

La répartition des OPCVM détenus au 31 décembre 2015, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'acquisition	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	37 476 115	37 990 192
OPCVM obligataires	601 060 912	613 146 783
OPCVM actions	62 447 664	69 615 452
OPCVM Adret Gestion	186 411 390	254 032 873
OPCVM autres	24 649 242	27 539 943
TOTAL	912 045 324	1 002 325 242

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	6 009	61 449	285 179	496 803	849 440	6 883	856 323	595 571
Dépréciations							-86	-171
VALEUR NETTE AU BILAN							856 236	595 400
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	46 068	126 054	161 534	333 656	3 802	337 458	268 342
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							337 458	268 342

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<i>- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</i>				119 242	119 242					5 739
Crédit Agricole Financement Suisse (SA) (2)	265 706	84 957	54,0%	119 242	119 242		518 793	65 396	16 156	5 739
<i>- Autres parts dans les entreprises liées :</i>				26 629	19 878	13 962				0
CADS DEVELOPPEMENT (SAS) (2)	16 500	19 515	100,0%	16 500	16 500	5 339		1 621	1 602	0
FONCIERE (4)	9 278	-7 386	91,6%	8 502	1 750	360		194	11	0
CADS CAPITAL (SAS) (4)	1 625	1 616	100,0%	1 628	1 628	8 264		4	-89	0
<i>- Autres titres de participations :</i>				521 907	504 952	7 224				14 500
SAS Rue de la Boétie (1)	2 616 980	14 845 117	2,2%	408 560	408 560	0		0	484 979	10 767
SAS SACAM Développement (1)	725 471	35 491	2,1%	15 446	15 446	7 224		0	89 207	1 182
SAS SACAM International (1)	522 023	72 934	2,2%	19 399	12 868			0	44 172	129
SAS SACAM IMMOBILIER (1)	139 588	-144	4,0%	5 591	5 591			0	94	0
SAS SACAM AVENIR (1)	145 931	-95	1,9%	2 827	2 827			0	-25	0
SAS SACAM Participations (1)	62 558	10 558	3,2%	2 302	2 302			176	1 851	0
Compagnie des Alpes (1)	185 031	574 981	6,3%	40 835	30 411			692 992	29 883	538
SA SETAM (1)	4 442	91 135	38,1%	8 265	8 265			53 774	9 926	1 355
Société des 3 Vallées (1)	73 866	40 065	9,0%	9 334	9 334			65 081	5 602	398
C2MS (1)	53 053	6 633	3,6%	2 513	2 513			140 437	5 247	131
DELTA (3)	79 550	0	3,3%	2 593	2 593			0	0	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<i>- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit</i>				0	0	0				
<i>- Participations dans des établissements de crédit</i>				0	0	0				
<i>- Autres parts dans les entreprises liées</i>				1 528	1 528	10 323				
<i>- Autres titres de participations</i>				7 122	4 552	1 021				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				676 428	650 152	32 529	0			

(1) : Etats financiers 2014

(2) : Etats financiers 2015 avant affectation du résultat

(3) : Pas d'états financiers

(4) : Etats financiers 2015 sauf concernant le capital et les capitaux propres : il s'agit des états financiers 2014

Pour Crédit Agricole Financements Suisse, les données du bilan sont converties au cours de 1,0835 CHF pour 1€ et celles du résultat au cours de 1,0646 CHF pour 1€.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	147 399	144 140	120 409	114 886
Titres cotés				
Avances consolidables	24 285	24 285	19 494	17 906
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	-6 751		-8 854	
VALEUR NETTE AU BILAN	164 933	168 425	131 049	132 792
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	488 193	689 912	471 586	631 989
Titres cotés	40 835	30 411	40 835	30 411
Avances consolidables	8 244	8 244	8 556	8 556
Créances rattachées	144	0	141	0
Dépréciations	-19 525		-20 337	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	517 891	728 568	500 781	670 957
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 383	4 376	4 383	4 380
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	-94		-89	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 289	4 376	4 294	4 380
VALEUR NETTE AU BILAN	522 180	732 943	505 075	675 337
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	687 114	901 368	636 125	808 129

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	639 976		596 378	
Titres cotés	40 835		40 835	
TOTAL TITRES BRUTS	680 811		637 213	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	120 409	26 991			147 400
Avances consolidables	19 494	7 843	3 052		24 285
Créances rattachées		3	3		0
Dépréciations	-8 854	-6 768	-8 870		-6 752
VALEUR NETTE AU BILAN	131 049	28 069	-5 815	0	164 933
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	512 421	5 762	184	11 029	529 028
Avances consolidables	8 556	11 291	574	-11 029	8 244
Créances rattachées	141	2 472	2 469		144
Dépréciations	-20 337	-142	-954		-19 525
Sous-total titres de participation	500 781	19 383	2 273	0	517 891
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	4 383			0	4 383
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	-89	-5			-94
Ss-total autres titres détenus à long terme	4 294	-5	0	0	4 289
VALEUR NETTE AU BILAN	505 075	19 378	2 273	0	522 180
TOTAL	636 125	47 447	-3 542	0	687 114

Le Crédit Agricole des Savoie a augmenté ses participations dans :

- la SAS Rue La Boétie à hauteur de 11 029 milliers d'euros,
- le capital du Crédit Agricole Financement Suisse à hauteur de 25 991 milliers d'euros,
- le capital de Delta pour 2 593 milliers d'euros,
- la SETAM à hauteur de 1 384 milliers d'euros
- et C2MS pour 1 391 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	250 921	23 018	-18 787	0	255 152
Amortissements et dépréciations	-177 609	-12 015	17 461	0	-172 163
VALEUR NETTE AU BILAN	73 312	11 003	-1 326	0	82 989
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	74 640	0	-40	0	74 600
Amortissements et dépréciations	-41 906	-4	40	0	-41 870
VALEUR NETTE AU BILAN	32 734	-4	0	0	32 731
TOTAL	106 046	10 999	-1 326	0	115 720

Au sein des 23 millions d'euros d'investissement, la Caisse régionale mène un programme de rénovation de ses agences dans laquelle elle a investi 11 millions d'euros en 2015.

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	60 715	65 633
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	259 317	128 675
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	51	161
VALEUR NETTE AU BILAN	320 084	194 469
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	13 057	42 067
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	625	309
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	376	728
Charges constatées d'avance	1 112	1 705
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 030	4 538
Autres produits à recevoir	58 476	57 610
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	11 729	9 497
VALEUR NETTE AU BILAN	87 405	116 454
TOTAL	407 489	310 924

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 198 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et util.	Désactualis ation	Autres mouvem ents	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	222 518	58 919	-65 859	-3 242	0	212 336
Sur opérations sur titres	1 082	572	-523	0	0	1 131
Sur valeurs immobilisées	30 610	6 916	-9 865	0	0	27 661
Sur autres actifs	3	1	0	0	0	4
TOTAL	254 213	66 408	-76 247	-3 242	0	241 132

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans					
Etablissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
à vue	6 988	0	0	0	6 988	1	6 990	26 099	
à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	6 988	0	0	0	6 988	1	6 990	26 099	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	30 590	0	0	0	30 590	111	30 701	12 711	
Comptes et avances à terme	2 199 431	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 776 180	8 181	11 784 361	12 385 597	
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	2 230 021	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 806 770	8 292	11 815 063	12 398 307	
TOTAL	2 237 009	2 685 386	3 465 504	3 425 859	11 813 758	8 293	11 822 053	12 424 406	

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total				
Comptes ordinaires créditeurs	3 723 818	0	0	0	3 723 818	887	3 724 705	3 165 665	
Comptes d'épargne à régime spécial :	47 101	0	0	0	47 101	0	47 101	46 248	
à vue	47 101	0	0	0	47 101	0	47 101	46 248	
à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres dettes envers la clientèle	512 492	281 507	885 855	45 448	1 725 302	15 832	1 741 134	1 919 165	
à vue	9 305	0	0	0	9 305	0	9 305	9 100	
à terme	503 187	281 507	885 855	45 448	1 715 997	15 832	1 731 829	1 910 064	
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	4 283 411	281 507	885 855	45 448	5 496 221	16 719	5 512 941	5 131 079	

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	2 540 163	2 354 526
Agriculteurs	405 853	366 854
Autres professionnels	58 341	36 579
Clientèle financière	2 177 252	1 981 976
Entreprises	4 080	74 322
Collectivités publiques	105 764	100 134
Autres agents économiques	204 769	194 516
Total en principal	5 496 222	5 108 907
Dettes rattachées	16 719	22 172
VALEUR AU BILAN	5 512 941	5 131 079

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	0	400	0	0	400	1	401	0
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	23 000	125 000	1 000	0	149 000	77	149 077	672 271
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	23 000	125 400	1 000	0	149 400	78	149 478	672 271

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	15	17
Comptes de règlement et de négociation		148
Créditeurs divers	175 181	66 542
Versements restant à effectuer sur titres	4 662	5 888
VALEUR AU BILAN	179 857	72 595
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	26 578	7 637
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9 091	6 125
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	627	1 224
Produits constatés d'avance	59 490	60 370
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	5 614	4 271
Autres charges à payer	92 919	84 597
Autres comptes de régularisation	16 550	4 323
VALEUR AU BILAN	210 869	168 547
TOTAL	390 726	241 142

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	2 274	0	0	67	0	2 207
Pour autres engagements sociaux	2 468	138	119	0	0	2 487
Pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	8 388	1 179	85	934	0	8 548
Pour litiges fiscaux (2)	1 807	154	309	16	0	1 635
Pour autres litiges	5 514	3 008	115	790	0	7 616
Pour risques pays	0	0	0	0	0	0
Pour risques de crédit (3)	153 336	21 079	0	15 308	0	159 107
Pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Pour impôts	0	0	0	0	0	0
Sur participations (4)	1 018	0	988	4	0	26
Pour risques opérationnels (5)	21 254	4 223	51	3 780	0	21 646
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	15 521	5 655	0	5 613	0	15 563
Autres (7)	18 891	7 934	6 690	2 683	0	17 452
VALEUR AU BILAN	230 470	43 370	8 357	29 195	0	236 287

(1) Risques pour engagements par signature :

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés (ex : cautions données à CAFS, avals,...) ou de risques sur autres engagements du hors-bilan.

(2) Provisions pour litiges fiscaux :

Il s'agit principalement d'une provision constituée dans le cadre d'un litige opposant la Caisse régionale à l'administration des douanes.

(3) Provisions pour risques de crédit :

Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Provisions sur participations :

Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participation.

(5) Provisions pour risques opérationnels :

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Provisions pour épargne-logement :

Voir note 15 ci-après

(7) Autres provisions :

Il s'agit des provisions pour risques et charges qui sont principalement constituées dans le cadre des dépôts à terme à taux progressif.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	996 452	682 739
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	690 402	697 989
Ancienneté de plus de 10 ans	627 139	689 645
Total plans d'épargne-logement	2 313 993	2 070 373
Total comptes épargne-logement	314 935	326 696
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 628 929	2 397 069

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	7 182	10 411
Comptes épargne-logement	40 305	53 512
TOTAL ENCOURS CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS E-L	47 487	63 923

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 409	4 672
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 593	3 050
Ancienneté de plus de 10 ans	7 561	7 799
Total plans d'épargne-logement	15 563	15 521
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	15 563	15 521

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	15 521	5 655	5 613	15 563
Comptes d'épargne-logement	0	0		0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	15 521	5 655	5 613	15 563

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, **REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	38 805	32 975
Coût des services rendus sur l'exercice	2 605	2 156
Coût financier	546	943
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-428	
Variation de périmètre	-269	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 896	-1 654
(Gains) / pertes actuariels	-913	4 350
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	37 450	38 805

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	2 605	2 156
Coût financier	546	943
Rendement attendu des actifs	-468	-919
Coût des services passés	-428	
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	340	23
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains)/pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 595	2 203

Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	31 798	30 397
Rendement attendu des actifs	468	919
Gains / (pertes) actuariels	252	-136
Cotisations payées par l'employeur	2 629	2 236
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-269	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 896	-1 653
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	31 982	31 798

Composition des actifs des régimes

<u>Information sur les actifs des régimes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Composition des actifs		
-% d'obligations	84,20%	83,10%
-% d'actions	9,70%	9,50%
-% autres actifs	6,10%	7,40%

<u>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Taux d'actualisation (1)	1,04% à 2,05%	1,45% à 1,74%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45% à 1,74%	2,09% à 3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08%	2,00% à 2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	NA	NA
Autres (à détailler)	NA	NA

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

<u>Variations de la provision</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dette actuarielle au 31/12/N	-37 450	-38 805
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	3 262	4 766
Juste valeur des actifs fin de période	31 982	31 798
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-2 206	-2 241

Rendement des actifs des régimes

Dans le cadre de prestations définies, les engagements sociaux sont estimés conformément au principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

Rendement des actifs des régimes :

- IFC : 2,10 %
- Retraite : 2,08 %

Taux d'actualisation des régimes retenu :

- IFC : 1,56 %
- Retraite : 1,56 %

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Propre assureur	2 000	2 000
Risques stratégiques	3 409	3 409
Risques climatiques	5 000	5 000
Risques financiers	25 986	37 309
Risques participations	7 864	7 864
Risques Crédits	59 769	30 710
Risques impôt	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	104 028	86 293

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Dettes subordonnées à terme	0	0	64 000	0	64 000	253	64 253	64 254
Euro	0	0	64 000	0	64 000	253	64 253	64 254
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0	0	0	0
Franc suisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Yen	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	0	0	201 030	201 030	2 570	203 600	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	64 000	201 030	265 030	2 823	267 853	64 254

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 397 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 747 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves, report à nouveau (2)	Ecarts convert. s. rééval	Prov. Règlements et subv. d'invest	Résultat	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	187 968	816 827	279 240	131 072	0	0	129 834	1 544 941
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	0			0	0	0	-13 604	-15 084
Variation de capital	0			0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0			0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2012	0	87 172	29 057	0	0	0	-116 229	0
Report à nouveau débiteur	0			-261	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2013	0			0	0	0	132 249	129 834
Autres variations	0			0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2013	187 968	903 999	308 297	130 811	0	0	132 250	1 663 325
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013	0			0	0	0	-13 346	-13 346
Variation de capital	-1			0	0	0	0	-1
Variation des primes et réserves	0			0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2013	0	88 982	29 661	261	0	0	-118 904	0
Report à nouveau débiteur	0				0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2014	0			0	0	0	133 424	133 424
Autres variations	0			0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2014	187 967	992 981	337 958	131 072	0	0	133 424	1 783 402

(1) Le capital souscrit est totalement libéré.

(2) Dont 105 027 milliers d'euros de primes d'émission et 90 milliers d'euros de primes de fusion

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 906 037	1 783 403
Fonds pour risques bancaires généraux	104 028	86 293
Dettes subordonnées et titres participatifs	267 853	64 254
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 277 918	1 933 950

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	44 046	32 554
CAF	37 257	27 207
Caisses Locales	0	0
Adret Gestion	0	0
CADS Développement	6 789	5 347
Société de Titrisation (STT)		
Dettes	235 633	208 512
CAF	5	4
Caisses Locales	234 190	207 508
Adret Gestion	0	0
CADS Développement	1 438	1 000
Société de Titrisation (STT)	273 812	
Engagements donnés	518 792	508 476
CAF	518 792	508 476
Caisses Locales	0	0
Adret Gestion	0	0
CADS Développement	0	0
Société de Titrisation (STT)	0	0

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	44 046	32 554
Dettes	235 633	208 512
Engagements donnés	518 792	508 476

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Les principales opérations en devises figurant au bilan sont détaillées ci-après :

- Le financement des crédits en francs suisses distribués auprès de la clientèle suisse et frontalière représentent la contrevaletur de 4 713 millions d'euros soit 23 % du total bilan (et 34 % de l'encours brut global). Ces crédits sont financés par des avances en devises, consenties par Crédit Agricole SA, (SFEF et Covered bonds), figurant au passif du bilan.
- Les placements à CT et MT en devises sont quasi nuls.
- L'actif enregistre en franc suisse les titres de participation détenus dans la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A., ainsi que des prêts subordonnés qui leur sont consentis pour une contrevaletur de 29,5 millions d'euros.

Contributions par devise au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
EURO	16 719 055	16 719 055	16 942 342	16 942 342
FRANC SUISSE	5 070 176	5 070 176	4 692 225	4 692 225
DOLLAR	19 262	19 262	13 983	13 983
YEN	2 823	2 823	3 141	3 141
AUTRES DEVISES UE	1 463	1 463	609	609
AUTRES DEVISES	2 241	2 241	2 096	2 096
TOTAL	21 815 021	21 815 021	21 654 396	21 654 396

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	548 105	570 519	278 330	290 556
Devises	66 137	503 595	28 287	262 818
Euros	481 968	66 924	250 043	27 738
Prêts et emprunts en devises	11 108	0	10 812	0
Prêts et emprunts en devises	11 108	0	10 812	0
TOTAL	559 213	570 519	289 142	290 556

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations de gré à gré (1)	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Sw aps de taux d'intérêt	1 895 316	0	1 895 316	1 740 356
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	1 288 378	43 550	1 331 928	1 310 753
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	1 288 378	43 550	1 331 928	1 310 753
Options de sw ap de taux				
Achetées	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	1 288 378	0	1 288 378	1 288 733
Vendus		0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	21 775	21 775	11 010
Vendus	0	21 775	21 775	11 010
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Dérivés de Crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
TOTAL	3 183 694	43 550	3 227 244	3 051 109

Ne figurent pas cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises).

Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swap de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			de gré à gré			marchés organisés et		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	168 684	369 400	1 202 271	168 684	369 400	1 202 271			
Caps, floors, collars	1 267	23 734	1 263 732	1 267	23 734	1 263 732			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	169 951	393 135	2 466 003	169 951	393 135	2 466 003	0	0	0
Opérations de change à terme	211 324	211 286	53 741	211 324	211 286	53 741			
Swaps de devises	0	0	114 557			114 557			
Sous total	211 324	211 286	168 298	211 324	211 286	168 298	0	0	0
TOTAL	381 274	604 420	2 634 301	381 274	604 420	2 634 301	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			de gré à gré			marchés organisés et		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	105 630	342 829	1 446 857	105 630	342 829	1 446 857			
Caps, floors, collars	1 596	19 151	1 267 630	1 596	19 151	1 267 630			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	107 226	361 980	2 714 487	107 226	361 980	2 714 487	0	0	0
Opérations de change à terme	374 839	301 108	90 324	374 839	301 108	90 324			
Swaps de devises	0	21 439	374 464		21 439	374 464			
Sous total	374 839	322 547	464 788	374 839	322 547	464 788	0	0	0
TOTAL	482 065	684 527	3 179 275	482 065	684 527	3 179 275	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	-116 147	1 895 316	-78 868	1 740 356
Forward taux	0	0	0	0
Caps, Floors, Collars	17 058	1 288 378	16 534	1 288 733
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	10 456	0
Sous total	-99 089	3 183 694	-51 878	3 029 089
Swaps de devises	-11 102	405 725	-5 704	114 557
Opérations de change à terme	-18 702	756 449	-9 426	476 350
Sous total	-29 804	1 162 174	-15 130	590 907
TOTAL	-128 893	4 345 868	-67 008	3 619 996

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro- couverture	Macro- couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		1 365 316	530 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
<i>(en milliers d'euros)(1)</i>				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	17 459	24 105	21 221	25 347
Risques sur les autres contreparties	24	781	472	348
Total avant effet des accords de compensation	17 483	24 886	21 693	25 695
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	17 483	24 886	19 285	24 455
Dérivés actions et sur indices	0	0	2 408	1 240
Total avant effet des accords de compensation	17 483	24 886	21 693	25 695
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	17 483	24 886	21 693	25 695

(1) Les risques de contrepartie incluent le risque de change, soit 4 943 milliers d'euros en 2015 et 5 637 milliers d'euros en 2014.

NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	3 224 900	3 000 692
Engagements de financement	1 567 242	1 347 023
Engagements en faveur d'établissements de crédit	192 336	37 623
Engagements en faveur de la clientèle	1 374 906	1 309 400
Engagements de garantie	1 657 032	1 652 728
Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	562 126	562 043
Engagements d'ordre de la clientèle	1 094 906	1 090 685
Engagements sur titres	627	941
Engagements reçus	4 368 029	4 196 252
Engagements de financement	69 500	144
Engagements reçus d'établissements de crédit	69 500	144
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 297 902	4 195 167
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 345 137	1 144 923
Engagements reçus de la clientèle	2 952 765	3 050 244
Engagements sur titres	627	941

(1) Dont 562 126 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2015, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 345 618 milliers d'euros.

NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La Caisse régionale des Savoie a apporté 5 107 millions d'euros en garantie au titre du refinancement auprès des établissements suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Banque de France TRICP	1 603 581	1 664 902
Société de Financement de l'Economie Française	0	0
Crédit Agricole Home Loan SFH	1 688 922	1 672 417
Caisse de Refinancement Hypothécaire	1 456 904	1 551 119
Fonds Commun de Titrisation EVERGREEN HL1	129 591	140 639
Banque Européenne d'Investissement et Caisse Dépôts et Consignations	228 074	115 950
Total des créances apportées en garantie	5 107 073	5 145 027

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	518 793	508 476
Engagements de financement	0	0
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	518 793	508 476
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	518 793	508 476
Cautions immobilières	518 793	508 476
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		

Une convention de garantie sous forme de cautionnement solidaire engage la Caisse régionale des Savoie sur les dossiers de crédits réalisés par Crédit Agricole Financements (Suisse) S.A. destinés à financer un bien en France. A ce titre, un engagement donné a été comptabilisé dans la Caisse régionale pour un montant de 518 793 milliers d'euros.

NOTE 29 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

29.1 Désendettement de fait

Néant.

29.2 Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originées par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 262 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 228 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Le Crédit Agricole des Savoie donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui génère la constitution d'un dépôt de garantie par le Crédit Agricole des Savoie dans le FCT lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie.

Le dépôt de garantie se traduira par la comptabilisation d'une créance sur le FCT à l'actif du Crédit Agricole des Savoie. Cette créance donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par le Crédit Agricole des Savoie du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie du Crédit Agricole des Savoie).

Du fait de la constatation de la créance, le Crédit Agricole des Savoie est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. Le Crédit Agricole des Savoie peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 200	6 719
Sur opérations internes au Crédit Agricole	85 797	83 106
Sur opérations avec la clientèle	410 800	428 937
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 391	16 239
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	45	115
Autres intérêts et produits assimilés	3 729	9 318
Intérêts et produits assimilés	520 962	544 434
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 162	-5 467
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-170 618	-175 830
Sur opérations avec la clientèle	-97 779	-93 154
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-14 306	-9 533
Sur dettes représentées par un titre	-1 210	-3 142
Autres intérêts et charges assimilées	-1 841	-266
Intérêts et charges assimilées	-290 915	-287 392
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	230 047	257 042

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 31 REVENUS DES TITRES

Revenus des titres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	21 889	19 353
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	483	437
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	22 373	19 789

(1) Des dividendes de SAS Rue La Boétie à hauteur de 10 767 milliers d'euros ont été versés en 2015 contre 10 470 milliers d'euros en 2014.

NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 214	-22	1 192	706	-22	684
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 676	-19 893	1 782	26 805	-16 344	10 461
Sur opérations avec la clientèle	58 635	-1 005	57 631	56 549	-782	55 766
Sur opérations sur titres	0	0		0	0	0
Sur opérations de change	1 502	0	1 502	432	0	432
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		0		2	0	2
Sur prestations de services financiers (1)	145 743	-15 360	130 383	143 653	-16 396	127 257
Provisions pour risques de commissions	1 191	-1 251	-60	1 099	-1 149	-50
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	229 961	-37 531	192 430	229 246	-34 694	194 552

(1) dont prestations d'assurance-vie : 23 194 milliers d'euros

NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	13 540	6 487
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	0	
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	13 540	6 487

NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-572	-301
Reprises de dépréciations	523	984
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-49	683
Plus-values de cession réalisées	44 181	20 461
Moins-values de cession réalisées	0	-635
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	44 181	19 826
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	44 132	20 509
Titres de l'activité de portefeuille	0	0
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	44 132	20 509

NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers	3 689	2 303
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	248	940
Autres produits d'exploitation bancaire	3 937	3 243
Charges diverses	-701	-656
Quote part des opérations faites en commun	-742	-867
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-100	
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-1 543	-1523
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 394	1 720

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 1 253 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-81 098	-77 994
Charges sociales	-38 612	-36 656
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-9 380	-9 058
Intéressement et participation	-16 227	-16 011
Impôts et taxes sur rémunérations	-16 143	-15 570
Total des charges de personnel	-152 080	-146 231
Refacturation et transferts de charges de perso	5 372	5 440
Frais de personnel nets	-146 708	-140 791
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-12 754	-12 835
Services extérieurs et autres frais administratifs	-77 758	-79 503
Total des charges administratives	-90 512	-92 338
Refacturation et transferts de charges administr	1 298	1 236
Frais administratifs nets	-89 214	-91 102
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-235 922	-231 893

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), le Crédit Agricole des Savoie a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 3 454 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Il a été utilisé à hauteur de 3 325 milliers d'euros pour des embauches de CDI et de personnes en contrat en alternance. Il est à noter que ses embauches représentent une année pleine.

Le montant des crédits restant à employer est de 129 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Effectif moyen du personnel par catégorie au prorata de l'activité

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	496	483
Non cadres	1 761	1 705
TOTAL	2 257	2 188
Dont: France	2 257	2 188
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition	4	6

Rémunérations des dirigeants :

Par principaux dirigeants, le Crédit Agricole des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 11 directeurs ainsi que les 23 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2015 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 3 857 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 1 494 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2015, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 279 milliers d'euros.

NOTE 37 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	-77 912	-76 283
Dépréciations sur créances douteuses	-51 708	-67 299
Autres provisions et dépréciations	-26 204	-8 984
Reprises des provisions et dépréciations	76 680	101 605
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	59 859	69 147
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	16 821	32 458
Variation des provisions et dépréciations	1 232	-25 322
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-4 616	-2 034
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-11 326	-11 766
Décote sur prêts restructurés	-351	-133
Récupérations sur créances amorties	680	1 160
Pertes sur risques opérationnels	0	0
Autres produits	3 217	0
COÛT DU RISQUE	-13 628	12 549

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur :

- créances douteuses compromises : 8 837 milliers d'euros
- créances douteuses non compromises : 2 289 milliers d'euros

(2) Dont 201 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 221 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8 837 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-6 916	-3 672
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-6 916	-3 672
Reprises des dépréciations	10 817	4 525
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	10 817	4 525
Dotations ou reprise nette aux provisions	3 901	854
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 901	854
Plus-values de cession réalisées	36	41
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	36	41
Moins-values de cession réalisées	-2 447	-240
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	-77
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-2 444	-163
Solde des plus et moins-values de cession	-2 411	-198
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 411	-198
Solde en perte ou en bénéfice	1 490	656
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	24	338
Moins-values de cessions	-1 366	-1 938
Solde en perte ou en bénéfice	-1 342	-1 600
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	149	-943

NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Aucun produit ou charge exceptionnel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2015.

NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôt	243 537	267 220
Assiette de l'impôt au taux de droit commun	241 636	223 864
Assiette de l'impôt à 15%	123	-46
Assiette de l'impôt à 19%	0	0
Impôt sur les sociétés	-90 573	-80 081
Dotation et reprise de FRBG	-17 735	-53 715
RÉSULTAT NET	135 228	133 424

La charge fiscale imputée au résultat de l'exercice 2015 s'élève à 90 573 milliers d'euros. Tandis que les acomptes versés au cours de l'exercice s'établissent à 83 174 milliers d'euros.

Intégration fiscale :

Le Crédit Agricole des Savoie est intégré fiscalement :

- avec sa filiale CADS Immobilier,
- avec Crédit Agricole SA, ce qui a généré une économie d'impôt dans les comptes de la Caisse régionale de 2 258 milliers d'euros en 2015.

NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES

BANCAIRES

Par convention, l'activité, comme chacun des agrégats du compte de résultat du Crédit Agricole des Savoie, comme ceux des autres Caisses régionales, relève de la banque de proximité en France dans leur totalité.

NOTE 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Néant.

NOTE 43 AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE DE L'EXERCICE	135 227 852
Report à nouveau débiteur	0
RESULTAT A AFFECTER	135 227 852
Intérêts aux parts sociales	2 537 560
Rémunération des C.C.A	10 126 759
Affectation à la réserve légale	91 922 650
Autres réserves facultatives	30 640 883

NOTE 44 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Le Crédit Agricole des Savoie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros, hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	SR AUDIT	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	101,5		101,5	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	20			
SOUS-TOTAL	121,5	54%	101,5	46%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	8,2			
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
SOUS-TOTAL	8,2	100%	0	0%
TOTAL	129,7	56%	101,5	44%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.ca-des-savoie.fr